

## Approche sensible de l'expertise : éveiller l'envie d'agir

*Faire appel à ce qui anime véritablement nos interlocuteurs et pas seulement à leur intellect, pour leur donner envie de passer à l'action.*

### POURQUOI CETTE FORMATION ?

Dans notre monde régi par les rapports financiers, l'expert intervient souvent de manière descendante, en s'appuyant principalement sur les chiffres et la rationalité. Or, l'expérience montre que cette posture génère des résistances, ce qui bride la créativité des publics, freine leur engagement et limite l'acquisition de connaissances. Enfin, la posture traditionnelle du « sachant » est appelée à évoluer, compte tenu des valeurs qui émergent au sein notre société en profonde transformation.



Les formateurs, **Delphine GRECH** et **Olivier FRÉROT**, vous proposent d'expérimenter un mode de transmission ascendant du savoir, profondément différent car plaçant la sensibilité au centre du processus de transfert et d'apprentissage. Il s'agit de partir de soi et de s'appuyer sur les parts sensibles et émotionnelles, pour développer ses liens aux autres en tenant compte de leur altérité.

**Des expériences sensibles, des apports méthodologiques et théoriques, des applications concrètes...**

Grâce à ce mix, vous développerez de nouvelles habilités pour instaurer des échanges plus ouverts et fructueux. Vous disposerez aussi d'outils pour rendre vos interventions plus vivantes et fécondes.

### Public

Toute personne amenée à transmettre ou à organiser la transmission de connaissances, savoir-faire, savoir-être : ingénieurs, managers, consultants, formateurs, enseignants, chercheurs...

**Pré-requis** : être motivé(e) et ouvert(e) à l'idée de travailler sur soi et sur son fonctionnement en lien avec autrui.

**Accessibilité** : tenant à ce que tous et toutes puissent accéder à cette formation, nous invitons les personnes en situation de handicap ayant besoin d'aménagements à contacter Marie-Hélène Moinet (Tél. 04 73 98 13 71 ou [pfdd@vetagro-sup.fr](mailto:pfdd@vetagro-sup.fr)).

**Effectif** : 8 stagiaires minimum, 22 stagiaires maximum.

### Compétences visées

- Développer une expertise ascendante pour entrer en dialogue avec ses publics, de façon à laisser davantage de place à la contribution et à la coconstruction des connaissances.
- Favoriser les questions puissantes, l'écoute profonde de ce qui anime chacun, pour permettre l'envie d'agir.

### Objectifs pédagogiques

- Expérimenter ce que le sensible et l'expertise s'apportent mutuellement.
- Prendre du recul sur son fonctionnement d'expert.
- Explorer les parts sensibles qui vous habitent en tant qu'expert(e).
- Découvrir des outils mobilisables pour adapter vos interventions de manière à les rendre plus vivantes et fécondes.
- Mettre en œuvre les apports de la formation, grâce à des cas concrets proposés par les stagiaires (ex : intervention d'expert, organisation de séminaires, formations, cours ou conférence...).

### Durée, dates, horaires & lieu



Formation de 22 heures, soit :

1h d'introduction en visio, le 21 septembre 2023 (9h à 10h).  
+ 2,5 jours en présentiel les 27 (9h à 18h30), 28 (8h30 à 18h)  
et 29 septembre (8h30 à 12h) 2023, au Pignolet.



Adresse : 8 chemin du Pignolet, La Baraque, 63870 Orcines.  
A 10 mn de Clermont-Ferrand. Nous pouvons aller vous chercher et vous ramener à la gare, si besoin.

**En option** : 3 h de formation-action complémentaires en visio, par groupe de 3-4 stagiaires maximum. Pour travailler sur les cas concrets de votre choix, accompagné(e) par la formatrice.



### Hébergement et restauration

- Déjeuners organisés sur place, au Pignolet.
- Hébergement en chambre individuelle et dîner possibles au Pignolet, sur demande (cf. paragraphe « Tarifs »).

### En cas de crise sanitaire

Le Pignolet est un Établissement Recevant du Public (ERP). En cas de crise sanitaire, la session se déroulera dans le respect des consignes des pouvoirs publics. Les précisions seront apportées au stagiaire avant le début de la formation.

### Tarifs (en € net, la Plate-forme 21 n'est pas assujettie à la TVA)

- **Formule de base de 22 h (1 h en visio + 2,5 j) :**  
1 233 €/stagiaire, soit :  
coût pédagogique de 1 203 € net/stagiaire  
(55 € net/h/stagiaire)  
- déjeuners des 27 et 28 septembre 2023 : 30 €.

- **Formule 25h (1h visio + 2,5 j + 3h de formation-action) :** 1 358 €/stagiaire, soit :  
- coût pédagogique de 1 328 € net/stagiaire  
(53 € net/h/stagiaire)  
- déjeuners des 27 et 28 septembre 2023 : 30 €.

- **En OPTION sur réservation avant le 4 septembre :** hébergement et restauration (à ajouter aux coûts ci-dessus) :
  - Déjeuner du 29 septembre : 15 €/stagiaire.
  - Hébergement au Pignolet (chambre + petit déj.) : 30 €/ nuit/stagiaire (accueil possible dès le 26 septembre).
  - Dîner au Pignolet : 13 €/stagiaire/jour (possible dès le 26 septembre au soir, sous réserve d'arriver pour 19h).



Les inscriptions et réservations d'hébergement/repas sont validées à réception de la convention de formation complétée et signée, accompagnée du bulletin d'inscription individuel.

**La Plate-forme 21 est certifiée QUALIOP1 pour ses actions de formation.** Certificat n° 2100415.1. Les stagiaires peuvent donc solliciter leur opérateur de compétences (OPCO) pour bénéficier d'un appui au financement de la formation. Activité enregistrée sous le n° 83 63 04332 63 en Préfecture du Puy-de-Dôme. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

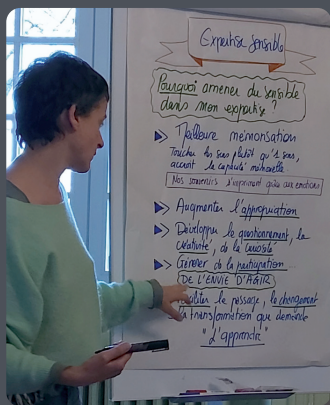
### Moyen pédagogiques et techniques

La formation se déroule en salle, à table (expériences sensorielles) et en extérieur dans le parc arboré du Pignolet pour quelques activités.

L'apprentissage s'appuie sur :

- des notions théoriques illustrées par l'expérience vécue au sein du groupe, pour ancrer durablement la pratique ;
- un travail sur la posture du stagiaire au-delà des techniques, méthodes et outils proposés ;
- la dynamique du groupe et les interactions entre stagiaires, comme sources d'apprentissage ;
- les comportements inspirants et modélisants des formateurs mais aussi des stagiaires, qui sont invités à adopter les comportements qu'ils souhaitent encourager au sein des groupes qu'ils accompagnent
- un contexte d'apprentissage sécurisant invitant les stagiaires à oser être eux-mêmes et à tenter de nouvelles expériences;
- des outils choisis pour permettre aux stagiaires de les mettre en pratique dans leur quotidien ;
- l'alternance d'activités et de formats (prise de parole en grand groupe et en petits groupes, temps d'introspection, apports théoriques et exercices pratiques...) pour favoriser l'inclusion de tous ;
- des temps de recul/arrêt/intégration pour que le stagiaire reparte avec l'envie de transformer durablement sa pratique.





## Contenus et déroulement de la formation

**21 sept.** En visioconférence de 9h à 10h

Introduction, interconnaissance et échanges sur les besoins.

**27 sept.** Au Pignolet, de 9h à 18h30

Matin

- Accueil des participants, mise en confiance.
- Prise de conscience de sa sensibilité et remémoration de son fonctionnement en tant qu'expert.
- *Atelier : exploration de sa sensibilité et de sa part « expert ».*
- *Apports : changer de posture, quand la puissance du rationnel laisse place à la puissance du relationnel.*
- *Partage : en quoi ces apports interrogent ma posture et mon fonctionnement actuel d'expert ?*
- *Atelier/déjeuner : expérience sensorielle.*

### Après-midi

- Exploration de sa part sensible et de son lien à la créativité.
- *Atelier (à l'extérieur) : créer à partir de sa sensibilité.*
- *Atelier : contacter sa sensibilité.*
- Exploration des valeurs qui fondent son expertise.
- *Apports philosophiques : la transformation profonde de la société et les valeurs émergentes.*
- *Atelier : situer et adapter sa propre expertise par rapport à ces valeurs émergentes.*
- *Temps de réflexion : quel expert suis-je ? Quelles sont mes parts sensibles et qu'apportent-elles à l'expertise ?*
- Fin de séance : retour sur les apprentissages de la journée.

**28 sept.** Au Pignolet, de 8h30 à 18h

Matin

- Ouverture de la journée.
- Relier ses parts sensibles et son univers professionnel.
- *Atelier : comment s'invite le sensible dans ma vie professionnelle ?*
- Introduire et mettre en scène le sensible dans une expertise.
- *Apports d'expertise et debriefing collectif : qu'est-ce que l'expertise aujourd'hui... dans un monde sensible ?*
- *Atelier : ce que je pourrais intégrer dans mon expertise, relevant du sensible.*
- Atelier/déjeuner : expérience sensorielle.

### Après-midi

- Comment le sensible permet d'être plus présent à ce qui est.
- Comment intégrer l'expertise sensible dans son fonctionnement professionnel, concrètement.
- *Apports théoriques.*
- *Atelier : mise en application (cas proposés par les stagiaires).*
- Fin de séance : réflexion sur les apprentissages du jour.

**29 sept.** Au Pignolet, de 8h30 à 12h

- Ouverture de la journée.
  - Atelier d'approfondissement (selon demande des stagiaires : questions, apprentissages).
  - Atelier nature : « Contacter sa sensibilité ».
  - Clôture : prise de conscience de ses apprentissages.
- Bilan et évaluation collective de la formation.
- **En option : déjeuner (avoir réservé à l'inscription).**

## Modalités d'évaluation

- **Satisfaction des stagiaires** : évaluée en fin de formation par questionnaire et bilan oral collectif.
- **Acquis des stagiaires** : exercices, feed-back réguliers et pauses pour apprécier ses acquis et évolutions. Réflexions personnelles consignées dans un "carnet d'exploration".
- **Impacts de la formation** : évalués 6 mois après la formation par entretien téléphonique individuel, si possible en présence d'un tiers issu de sa structure pour prendre du recul sur ses pratiques et sur leur utilité pour la structure. Vérification de l'atteinte des objectifs définis par le stagiaire lors de l'entretien téléphonique organisé avant la formation.

## Modalités de suivi et d'exécution

- Feuille de présence à signer par le stagiaire et les formateurs, pour chaque demi-journée de formation.
- Temps en visio : présence attestée par le rapport de connexions fourni par Zoom (enregistrement automatique).
- Attestation d'assiduité et attestation de fin de formation remises à la fin de la session. Fourniture de la copie de la feuille d'émargements sur demande.

## Formateurs



• **Delphine GRECH (Akènes)**  
Formatrice / formatrice en intelligence collective et créative. M2 Ingénierie des Médias pour l'Education.



• **Olivier FRÉROT (Philométis)**  
Philosophe (recherche philo/socio sur les "Valeurs de la Métamorphose" partagée lors de séminaires de dirigeants). Plus de 20 ans d'expérience dans des institutions publiques.

## Organisation, information / inscription

- **Référent chargée de l'organisation / référent Handicap Marie-Hélène MOINET (Plate-forme 21)**  
Tél. 04 73 98 13 71 ou [pfdd@vetagro-sup.fr](mailto:pfdd@vetagro-sup.fr)  
N'hésitez pas à la contacter pour évaluer l'adéquation de la formation à votre situation, vous inscrire ou pour tout renseignement avant, pendant et après la formation. En amont de la formation, un entretien est organisé avec chaque stagiaire, pour adapter au mieux la formation à sa situation.

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

### Formation professionnelle continue inter-entreprises

#### • **Objet et champ d'application**

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par la Plate-forme 21, pour le compte d'un contractant.

Toute commande de formation auprès de la Plate-forme 21 implique l'acceptation sans réserve des présentes Conditions Générales de Vente par le contractant. Ces conditions prévalent sur tout autre document du contractant, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

#### • **Documents contractuels**

A l'inscription à la formation, la Plate-forme 21 fait parvenir au contractant, en double exemplaire, une convention de formation professionnelle continue établie selon les articles L6353-1 et L6353-2 du Code du travail.

Le contractant s'engage à retourner à la Plate-forme 21 – dans les plus brefs délais – un exemplaire de la convention signé, daté, portant son cachet. L'inscription à la formation est définitivement validée à réception de ce document par la Plate-forme 21.

A l'issue de la formation, la Plate-forme 21 transmet au contractant une attestation de fin de formation et une attestation d'assiduité (la copie de la feuille d'émargement est fournie si besoin sur demande).

#### • **Prix**

La Plate-forme 21 n'étant pas assujettie à la TVA, les tarifs indiqués s'entendent en euros net. Sauf mention contraire, ces tarifs comprennent les frais annexes du formateur (hébergement, restauration, déplacements, matériel).

#### • **Facturation et règlement**

Les factures sont à régler par le contractant à la réception de la facture, sans escompte, à l'ordre de la Plate-forme 21.

- Formations non discontinues et formations discontinues se déroulant sur une période de moins de 3 mois : la Plate-forme 21 adresse au contractant, à l'issue de la formation, une facture de la totalité de la prestation, incluant le cas échéant, les frais de restauration et d'hébergement si elle les a avancés.

- Formations discontinues se déroulant sur une période de 3 mois ou plus : une première facture est adressée au contractant à l'intersession – ou à l'une des intersessions précisée dans la convention de formation s'il y en a plusieurs – d'un montant calculé au prorata des jours de formation réalisés jusqu'alors. Une seconde facture est adressée à l'issue de la formation, pour règlement du solde.

#### • **Conditions d'annulation et de report de la formation**

- La Plate-forme 21 se réserve le droit d'annuler la formation si le quota minimum d'inscriptions définitives n'est pas atteint, et d'annuler ou de reporter la formation en cas de force majeure.

En cas de report, les dates seront définies d'un commun accord avec le formateur et l'ensemble des stagiaires inscrits.

La Plate-forme 21 se réserve le droit d'annuler ou de reporter l'action de formation sans avoir à verser d'indemnité compensatrice au contractant. En cas d'inexécution partielle ou totale de la formation, la Plate-forme 21 remboursera au contractant les sommes indûment perçues de ce fait (article L. 6354-1 du Code du Travail).

**Toute annulation par le contractant** doit être communiquée à la Plate-forme 21 par écrit.

- En cas de résiliation par le contractant à moins de 21 jours calendaires et au moins 8 jours calendaires avant la date de début de la formation, le contractant s'engage à verser 50 % du montant total de la formation, à la Plate-forme 21, à titre de dédommagement.

- En cas de résiliation par le contractant à moins de 8 jours calendaires avant la date de début de la formation, le contractant s'engage à verser 100 % du montant total de la formation, à la Plate-forme 21, à titre de dédommagement. Toute somme versée par le contractant à titre d'indemnité de rupture de contrat ne pourra faire l'objet d'un financement par des fonds publics ou paritaires.

• Toute formation commencée par le contractant est due en entier par celui-ci. La Plate-forme 21 établira alors une facture mentionnant distinctement : la somme due au titre de la formation, calculée en fonction du nombre de jours réalisés ; et la somme correspondant aux indemnités de rupture de contrat. Cette dernière ne pourra pas faire l'objet d'un financement par des fonds publics ou paritaires.

#### • **Règlement par un organisme financeur (OPCO...)**

Dans le cas de règlement de la prestation pris en charge par l'OPCO dont il dépend, ou par tout autre organisme financeur, il appartient au contractant :

- de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de l'acceptation de sa demande ;
- d'en informer la Plate-forme 21 en l'indiquant dans le cadre prévu à cet effet sur la convention de formation ;
- de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

Si la Plate-forme 21 n'a pas reçu l'accord de prise en charge de l'OPCO ou de l'organisme financeur désigné par le contractant, au 1er jour de la formation, le contractant sera facturé de l'intégralité du coût de la formation.

En cas de paiement partiel ou de non-paiement par l'OPCO ou l'organisme financeur pour quelque motif que ce soit, le contractant sera redevable de l'intégralité des sommes dues pour la formation et sera facturé du montant correspondant.

#### • **Refus de commande**

Dans le cas où un contractant s'inscrit à une formation organisée par la Plate-forme 21 alors qu'il n'a pas procédé au paiement des formations précédentes, la Plate-forme 21 se réserve le droit de refuser d'honorer la commande et de refuser sa participation à la formation, sans que le contractant puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

#### • **Informatique et libertés**

Les informations à caractère personnel communiquées à la Plate-forme 21 par le contractant, en application et dans l'exécution des formations, pourront être communiquées aux partenaires contractuels de la Plate-forme 21 pour les seuls besoins desdites formations.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, dite *Loi Informatique et Libertés*, mise à jour par la loi du 6 août 2004, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant. Ce droit peut s'exercer en faisant une demande par écrit adressé à la Plate-forme 21.

#### **Programme des formations**

S'il le juge nécessaire, le formateur pourra modifier les contenus de la formation en fonction de la dynamique de groupe ou du niveau des participants, au service de l'atteinte des objectifs pédagogiques.

#### • **Propriété intellectuelle**

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de la Plate-forme 21. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

#### • **Responsabilité**

La responsabilité de la Plate-forme 21 ne peut être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée et sera limitée aux préjudices subis par le contractant, à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit. En tout état de cause, au cas où la responsabilité de la Plate-forme 21 serait retenue, le montant total de toute somme mise à sa charge ne pourra excéder le montant total du prix payé par le contractant au titre de la prestation de formation concernée.

#### • **Confidentialité**

Toutes les informations (en dehors de celles accessibles au public) dont la Plate-forme 21 ou le contractant auront eu connaissance dans le cadre de la formation, sont strictement confidentielles.

#### • **Communication**

Le contractant autorise expressément la Plate-forme 21 à mentionner sa raison sociale et à en faire mention à titre de références dans l'ensemble de ses documents de communication.

#### • **Loi applicable et attribution de compétence**

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. Tout litige qui ne pourrait être réglé à l'amiable sera porté devant les tribunaux compétents.